

faits on peut établir comme principe qu'on peut varier la qualité du lait par le choix de la nourriture, autant qu'on veut; pour l'adapter aux besoins de l'individu qui s'en nourrit, que ce soit une personne en santé ou un invalide. Les nombreuses expériences qui ont été faites, ont donné les résultats suivants :

10. Qu'il ne convient pas de changer tout à-coup l'espèce de nourriture, parce que cela diminue pour un certain temps la quantité de lait, quand même la nourriture serait plus succulente et d'une meilleure espèce.

20. Que toutes les plantes ne donnent pas au lait leurs qualités caractéristiques, et qu'il y en a qui n'exercent aucune action particulière sur les principes constitutifs du lait.

CE QUE DOIT FAIRE LE CULTIVATEUR DANS LES ANNEES DE DISETTES.

—000—

Le cultivateur travaillant et industriel aura le précieux avantage de rester dans un état normal, lorsque ceux qui le sont moins subiront forcément les conséquences fâcheuses des fléaux destructeurs de l'année.

Par la prévoyance, l'un cherchera, lorsqu'il en est temps encore, à se mettre en garde contre la crise agricole du moment; il ne réduira pas ses animaux de moitié, par un temps de baisse, pour acheter au printemps, par une hausse inévitable; il suppléera au manque de paille, foin et fourrage naturels, par tous les moyens que la science agricole moderne lui indique. Les racines, les légumes, les mélanges de paille, fourrages et foin, procureront la quantité. Tout le monde sait qu'en temps de disette, on est heureux de manger du pain noir.

Il n'en sera pas de même du cultivateur routinier; il ne changera rien à ses habitudes. Les provisions de la grange ne lui suffiront pas; qu'importe? Il laissera souffrir son bétail, ou le vendra à la baisse pour racheter à la hausse il ne prévoira même pas que sa famille souffrira des conséquences de son ignorance.

L'un restera dans un état normal, ne privant pas sa famille des objets nécessaires, et soldant régulièrement les fournisseurs; tandis que l'autre vivra de privations et ne pourra payer ses dettes que difficilement.

Pendant qu'il en est temps encore, cultivateurs soyez prévoyants; ramassez pour l'hiver tout ce qui peut vous paraître de quelque utilité, et dont vous ne faisiez aucun cas un temps ordinaire: Ainsidonc pas de découragement à nous au mal, nouveaux remèdes! —F. PASSET.

MOYEN D'EQUILIBRER LA VEGETATION DES ARBRES FRUITIERS.

Pour peu qu'on observe la végétation des arbres fruitiers lorsqu'on les abandonne à eux-mêmes, on reconnaît facilement que la sève tend toujours à s'élever et à faire développer très-vigoureusement les parties supérieures soit des arbres, soit des branches, au détriment des parties inférieures, mais cela relativement, c'est-à-dire, suivant le plus ou le moins de vigueur des espèces du même genre.

En effet, il n'est pas rare de rencontrer des arbres tout-à-fait dénudés dans le bas tandis que dans le haut les gourmands abondent. Il est vrai qu'avec des soins on arrive à peu près à maintenir l'équilibre dans toutes les parties de l'arbre, mais ce n'est qu'en s'opposant constamment et énergiquement à la marche ascendante de la sève. Et en core, combien de cultivateurs ne peuvent disposer de tout le temps que réclame ce travail?

Nous allons indiquer un procédé qui permet d'éviter les inconvénients qui viennent d'être signalés.

Pour cela, on devra d'abord n'admettre dans la plantation que des espèces offrant une certaine vigueur. On formera la charpente de l'arbre comme à l'ordinaire; seulement, quand il aura atteint un tiers de son développement, on le greffera avec une variété un peu moins vigoureuse. Cette greffe consiste à placer au mois d'août un écusson sur chaque branche charpentière, juste à l'endroit où l'on doit tailler au printemps suivant le développement de cet écusson servira à continuer la charpente de l'arbre.

En opérant comme il vient d'être dit, on remédiera parfaitement à la vigueur inégale des variétés et l'égalité répartition de la sève ascendante aura lieu dans toutes les parties d'un arbre et cela parmi tous les arbres d'une même plantation.

Ce procédé peut s'appliquer à tous les arbres fruitiers, et à presque toutes les formes; mais ses effets seront d'autant plus efficaces que la position des

branches charpentières se rapprochera plus de la verticale. —F. REYNARD, *Revue Horticole*.

Notre récolte dans notre district, n'est pas aussi abondante que l'année dernière. Pour le foin, c'est à peine si nous avons la moitié de l'année dernière. Cependant, les fourrages ne sauraient être chers, car il en reste une trop grande quantité de la récolte de 1869. Aujourd'hui on calcule que le foin vaut, à Trois-Rivières, de sept à huit piastres le cent bottes; pressé à la presse hydraulique, il vaut \$10.

Les grains sont assez bons, mais ils sont restés courts. En plusieurs endroits, le blé a été mangé et l'on peut dire que la récolte des céréales est de beaucoup inférieure à l'année dernière.

Nous parlons surtout des paroisses qui sont le long du fleuve, des vieilles paroisses. Dans les paroisses nouvelles, nous avons des renseignements fort satisfaisants. Plusieurs nous disent même que la récolte y est aussi bonne que l'année dernière. Une des récoltes les plus importantes pour ces paroisses est la récolte des patates. Cette année la pomme de terre est en abondance dans tout notre district, et particulièrement dans les nouvelles paroisses.

Plus on remonte le St. Maurice, plus la moisson est abondante. Ceux qui prétendent que la vallée du St. Maurice ne peut produire que du bois, feraient bien d'aller voir les récoltes que font aujourd'hui nos commerçants de bois qui ont établi des fermes dans cette vallée, à trente, quarante et quatre-vingts milles au dessus des Piles.

Ainsi M. Gouin, sur ses fermes de la Rivières au Rat et de la Grande Anse a récolté plus de neuf mille bottes de foin, 1275 minots d'avoine et 1075 minots de patates.

M. Baptist a récolté plus de foin et d'avoine qu'il ne lui en faut pour alimenter tous ses chantiers. De même pour MM. Armstrong et Elliott.

On dit aussi que la récolte est bien belle sur les fermes de MM. Hall, de M. Broster et de M. St. d'Iard.

Est-ce que les terrains impropres à la culture donnent de telles moissons? —*Constitutionnel*